

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° _____/MPER/PPS/DGFP/DGPOE.

 MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
 DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
 ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de
 Monsieur SOKY-MANTOLEY Jérôme dans les
 cadres de la catégorie A hiérarchie I
 des Services Sociaux (Enseignement).

 DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
 PUBLIQUE

 DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
 NEL CIVIL DE L'ETAT

----- *of*
 LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 76/84 du 7-12-84 portant ratification de
 l'ordonnance n° 019/84 du 23-7-84 portant modification de certai-
 nes dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.G.B.

(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
 des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
 sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/304 du 30-9-67 modifiant le tableau
 hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant
 et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
 décret n° 64/165 du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres
 de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime
 des rémunérations des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
 chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégo-
 ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-
 2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomi-
 nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
 l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les con-
 ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
 que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
 ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglonnant la
 prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
 res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
 carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rempl-
 çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant
 l'échelonnement indiciaire des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination du
 Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination
 des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation
 des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5-3-85 déterminant le circuit
 d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
 révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u la lettre n° 838/MESS/CAB/DOB du 18 Mars 1985 du
 Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le docu-
 ment de candidature constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

Kf

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30-9-67 susvisé, Monsieur SOKY-MANTOLEY Jérôme, né le 3 Décembre 1957 à Mokongui titulaire de la Licence Es-Sciences Psychologiques et Pédagogiques, obtenu à l'Université Libre de Bruxelles (Belgique), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 .- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1984-1985, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le II JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard FOUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE	3
D.G.B.	3
DGPCE/BST	1
D.C.F.	1
M.E.S.S.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2./-